

# Le parc marin du Cap Corse et des Agriates navigue bien

Hier à Barrettali le cinquième conseil de gestion se réunissait, afin de présenter la méthodologie du plan pour les quinze prochaines années, ainsi que le budget et les actions prévues 2018

**D**epuis sa mise à flot avec la signature du décret en juillet 2016 par la ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer Ségolène Royal, le Parc marin a parcouru quelques milles. Sans y rencontrer de tempête ni d'écueil, juste une légère houle l'an dernier à Ganari, sur la consistance des emplois, l'équipage "Parc marin" composé de

les membres du conseil de gestion et de la richesse des réflexions et des interventions. Nous avons présenté deux documents importants : la méthodologie du plan de gestion et son explication, avec un calendrier serré et des actions définies. La présentation du budget 2018 et des actions 2018.

**Quel est le budget,**

77 membres est toujours arrivé à bon port, lors de chaque escale. Retenu par ses obligations à Paris, le président de l'Exécutif de la collectivité de Corse, Gilles Simeoni en tant que président du comité de gestion, tenait à ce que les travaux continuent et que le conseil se tienne malgré son absence. Il avait donc délégué les pouvoirs à Anne-Laure Santucci, la vice-présidente. Le préfet Gérard Gavory assistait à la réunion ainsi que Thierry Duschène, adjoint au préfet maritime de Méditerranée. Les maires des communes du Cap Corse et des Agriates, les services de l'État, les socioprofessionnels et les représentants des associations élus au sein du comité de gestion étaient également présents.

**Anne-Laure Santucci, que ressort-il de la réunion d'aujourd'hui ?**  
Le quorum est atteint, ce qui signifie l'implication de tous

**Quelles sont les actions ?**  
Nous sommes sur un budget global de presque un million d'euros, dont 570 000 euros représentent les salaires. Ceci se répartit à 75% pour l'État et 25% pour l'office de l'environnement. Des actions éducatives sont déjà réalisées, ensuite, trois axes principaux sont développés : connaissance, suivi des milieux, information et sensibilisation. Il faut savoir que ces actions sont financées et finançables. Nous souhaitons dans les années à venir, augmenter le budget de la collectivité.

**Justement, il y a une création de poste d'animateur au Parc marin...**  
Vous avez bien lu, puisque nous avons employé toutes les voies légales de communication et notamment *Corse-Matin* pour diffuser cette annonce, qui se clôture au 15 mars. L'impact éducatif est important, les enfants des écoles aujourd'hui se-

ront les utilisateurs du Parc de demain. Il y aura un profil de poste souhaité et ce sera les membres qui décideront.

**Puisque c'est un recrutement national, à compétence égale, qui sera retenu entre un Corse ou un continental ?**  
Comme nous l'avons toujours annoncé dans notre politique, l'emploi local sera retenu.

**Au niveau du suivi du milieu au nord du Cap se trouve un atoll corallien, qu'en est-il ?**  
C'est un des éléments du plan de gestion dans les 15 ans à venir. C'est un site, exceptionnel, par rapport à la connaissance scientifique c'est le seul en Méditerranée. Il faudra faire un état des lieux, ensuite prendre les dispositions et les suivis qui s'imposent.

**N'avez-vous pas peur que 15 ans soient un délai un peu long pour réaliser des actions ?**  
Non car nous avons des actions à long terme. Mais nous en avons aussi à moyen et à court terme. Il y a aussi l'évolution possible des actions. L'idée c'est d'avoir une vision à long terme. Le plan d'action est décliné en trois ou cinq ans.

**Un parc marin officialisé depuis 2016, et il y a une attente de la part de la popula-**



Le préfet Gérard Gavory, l'adjoint au préfet maritime de Méditerranée Thierry Duschène, les maires des communes du Cap Corse et des Agriates, les services de l'État, les socioprofessionnels et les représentants des associations élus au sein du comité de gestion se sont réunis à Barrettali pour le conseil de gestion du Parc marin du Cap Corse et des Agriates. / PHOTO ALAIN CAMOIN

**tion de zones de protection. Or, aucune n'est pour l'instant définie...**

À la différence des autres outils de protection tels que les réserves naturelles, les parcs nationaux, un décret de parc marin ne prévoit pas de réglementation. C'est le comité de gestion et donc les acteurs de terrain qui en définissent la réglementation. Ce qui est extrêmement important, nous avons mis autour de la table des acteurs qui ont des objectifs par forcément convergents, mais qui vont définir notre réglementation.

**En 2017, le Conseil d'État avait supprimé une prérogative enlevant l'avis conforme aux conseils de gestion des parcs marins, s'il y avait un problème sur l'environnement en publiant un décret. Qu'en est-il ?**

Il y a eu un tollé général de l'ensemble des présidents des parcs naturels marins. Il y a eu union, ils ont rencontré le ministre Nicolas Hulot, et aujourd'hui, nous sommes sur un projet de décret rétablissant l'avis conforme aux parcs marins. C'est très important.

**Où en est le siège du Parc ?**  
Contrairement à toutes les rumeurs que l'on peut entendre, il n'y a absolument rien de fait. Nous occupons pour l'instant des locaux dans la vallée du Fango. Nous avons une dizaine de propositions émanant de communes sur le territoire du Parc. Il y aura un cahier des charges bien précis et nous étudierons ensemble la meilleure proposition. Il se peut aussi, qu'il y ait une ou deux annexes.

ALAIN CAMOIN